



Communauté de Communes des Savanes

DELIBERATION N° 01/2011/CCDS Vote du Budget primitif de la Communauté de Communes des Savanes pour l'exercice 2011

Séance du 26 avril 2011

L'an deux mil onze et le mardi vingt-six avril à seize heures, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle des délibérations de la mairie de Kourou, sous la présidence de M. Jean-Claude MADELEINE

Présents : Jean-Claude MADELEINE, Robert PUTCHA, William LAZZAROTTO, Adelson MAGLOIRE, Lydie CARISTAN, Jean-Christian GABRIEL, Conrad RINGUET, Oumar BARO, Nadège NADEAU, Annick LEVEILLE, France CLET-COURAT, Maéva CHAMPESTING, Richard Georges ANTOINETTE, Véronique JACARIA,

Absents : Bruno APOUYOU, Françoise CAMON, Daniel MANGAL, Jocelyn BRIAIS, Cornélie SELLALI épouse BOIS-BLANC, Jean-Marie TORVIC, René-Serge HORTH

Procuration : Daniel MANGAL (procuration à William LAZZAROTTO)

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-1, L.5211-3 et L.5211-6

Sur rapport du Président et après examen détaillé du budget primitif de l'exercice 2011,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'adopter le budget primitif pour l'exercice 2011 comme suit :

| | |
|---------------------------------------|-----------------|
| - Pour la section de fonctionnement : | 2 275 898, 00 € |
| - Pour la section d'investissement : | 872 847, 00 € |

| | |
|------------------------|-----------------|
| Soit un total cumulé : | 3 148 745, 00 € |
|------------------------|-----------------|



| |
|--|
| Vote -Pour : 15 -Contre : 0 -Abstention(s):0 |
|--|

Fait à Sinnamary, le 29 avril 2011

Le Président

Jean-Claude MADELEINE

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération dès sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat.